



Klomnice, Pologne , le 29 aout 2017

## CERTIFICAT DE CONFORMITE N° BO 54453

Nous certifions par la présente, que la structure de jeu gonflable numéro de série : **BO54453** représentée sur l'image ci après et dénommée : **Carroussel avec toit gonflable traditionnel** est bien fabriquée par la société : **VIV1.EU SP Z.O.O.** - Regon : 242974938 - KRS : 0000429477 - NIP : 9492191854 sis à : Ul Główna 5F, 42-270 Garnek , Kłomnice - Pologne, et est produit suivant les exigences de la norme : **NF EN 13814 - Septembre 2007** - Machines et structures pour fêtes foraines et parcs d'attraction - Sécurité. Ce produit a également fait l'objet d'un contrôle et d'une certification par le laboratoire TÜV (DIN 4112/4113 - DIN18800) jointe en annexe à ce certificat.



Certificat original - à conserver précieusement - aucun duplicata ne sera fourni



PLASTICOTTA® COATEX®  
WERBEX® POLYMAT®  
TREVILEN® SIDIK®



## ATTESTATION CONFORMITE MATERIAUX

Nous déclarons par la présente que tous les composants et matériaux utilisés dans nos produits, outre qu'ils soient de très grandes qualités et d'origine intra communautaire, sont conformes aux législations et normes européennes et/ou françaises en vigueur les plus récentes. A cet effet, ils ont tous fait l'objet de tests qualité et sécurité auprès d'organismes de vérification et bureaux de certifications agréés, et ont obtenus les certifications suivantes :

**NF EN 14960:2007** - Equipements de jeux gonflables – Exigences de sécurité et méthodes d'essai : *Tous jeux gonflables ou partie(s) gonflable(s) des jeux concernés par la norme NF EN 1176-1/2008.*

- EN ISO 1421-1998 et EN BS 3424-1982 : Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique - Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture.
- EN ISO 105 : CO3 / E01 / X12 / NO1 / DO1 / EO4 / BO2 : Résistance des trames et fils employés à la friction, à l'eau, à la lumière, aux acides, aux produits alcalins, aux solvants biologiques et organiques, aux décolorants, aux micros organismes, aux champignons et moisissures. Résistance des peintures, impressions et décorations à l'abrasion, au lavage et à la décoloration.
- EN 699 : Résistance des cordages à la friction, à l'eau, à la lumière, aux acides, aux solvants biologiques et organiques, aux blanchissants, aux micros organismes, aux champignons et moisissures.
- NF EN 71-1:2009 : Sécurité des Jouets Partie 1 - Exigences et les méthodes d'essais relatives aux propriétés mécaniques et physiques des jouets, pour la migration à partir des matériaux-jouets et des parties de jouets à l'exception des matériaux non accessibles, des éléments suivants : antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, plomb, mercure et sélénium.
- Oeko-Tex® Standard 100 – Classe 1 : Système international de contrôle et de certification uniforme pour les produits textiles bruts, semi-finis et finis de tous les stades de transformation. Les contrôles sur les matières nocives englobent les substances réglementées et interdites par la loi, les produits chimiques connus pour être préoccupants pour la santé ainsi que les paramètres introduits à titre de précaution en matière de santé. La Classe 1 est la plus exigeante et constate l'absence de nocivité en cas de contact avec la peau pour tous les textiles et jouets en textile pour bébés et enfants en bas âge jusqu'à leurs trois ans révolus.

**Matériau PVC Polyone 610FR** - Classe réaction au feu selon NF EN 13501 (A2-s1-d1) ou équivalent Norme Française M1

- Poids - suivant norme DIN 53332 : 610g/m<sup>2</sup>
- Propriétés - suivant norme DIN 60001 : Couche dure et flexible de chlorure de polyvinyle sur les deux faces
- Adhérence - suivant norme DIN 53337 : 100N/50mm
- Résistance à la traction - suivant normes DIN 53354 et BS 3424.M.6. : Chaîne 2250N/50mm - Trame 1850N/50mm
- Résistance minimum à la déchirure - suivant normes DIN 53363 et BS 3426.M.6. : Chaîne 400N - Trame 380N
- Résistance à la température - suivant norme DIN 53361 : -30°C à +70°C
- Résistance à la fusion - suivant norme BS 3424 : pas de désintégration de la couche pendant 15 minutes minimum
- Résistance à la flamme - suivant norme BS 5438-test2A:1989 : 10 secondes d'application sur la surface d'ignition
- Résistance à l'eau - Couche flexible et imperméable de chlorure de polyvinyle sur les deux faces

**Gonfleurs électriques - Gibbons® FP 5006 1.50 & FP 5007 HV-HP** : Conformes Directive basse tension 72/23 CEE Directive 89/336/CEE (Directive EMC) - Directive sur le marquage CE 93/68/CEE - Directive Machines 89/392/CEE et complémentaires (91/368/CEE-93/44/CEE-93/68/CEE)

- Gibbons® FP 5006 1.50 : Matériel ABS - Courant monophasé 6.8/6.2A - Condensateur permanent CAP 30 uF Sortie nominale 1 1/2 CV – Performance 550 CFM @ 5.5" wg - Alimentation électrique 1100W/220V/50Hz - Poids 15.6 kg - Isolement/ Classe de protection F/IP 55 - Type de prise européen.
- Gibbons® FP 5007 HV-HP : Matériel ABS - Courant monophasé 9.44/8.66A - Condensateur permanent CAP 40 uF - Sortie nominale 2,0 CV – Performance 900 CFM @ 6.5" wg - Alimentation électrique 1500W/220V/50Hz - Poids 22.6 kg - Isolement/ Classe de protection F/IP 55 - Type de prise européen

**Cordes, haubans et drisses :**

- Article symbole Pp 12 A-Z - Ø 12mm – Entrelacements/m : 21,3 - Poids : 65 g/m<sup>2</sup> - Matériau Polypropylène - Charge de rupture 2170 daN
- Article symbole Pp 8 A-Z - Ø 8mm – Entrelacements/m : 35 - Poids : 30 g/m<sup>2</sup> - Matériau Polypropylène - Charge de rupture 1040 daN

VIV1.EU sp.Z.o.o. - Glowna 5F, 42270 Klomnice, Pologne

NIP 9492193882 - Regon 243211622 - TVA PL9492191854 E-mail : fr@viv1.com www.viv1.fr, tel. : 06 40 71 19 90



PLASTICOTTA®  
WERBEX®  
TREVILEX®  
COATEX®  
POLYMAT®  
SIDIK®



Klomnice, Pologne, le 4 septembre 2017

## Certificat de Garantie

Période de garantie: 04/09/2017 - 04/09/2018

Type de produit : carrousel sur remorque avec toit Traditionnel

N° de série : BO54453

Utilisateur : Team Devil

à : 20 rue Georges Bouchet, 93250 Villemomble

Vendeur : VIV1.eu SP ZO O

Marque ou fabricant : VIV1.EU SP ZOO

Date : 04/09/2017

## Conditions de la garantie

La période de garantie débute à la date de réception du ou des produits commandés

La garantie couvre : tous vices de fabrication découverts durant la période de validité de celle ci

La garantie ne couvre pas :

- les dommages causés par une utilisation inappropriée non conforme à nos *Conditions d'utilisation de nos structures gonflables* (voir document joint)
- les dommages causés par un stockage inapproprié
- les dommages causés par un branchement électrique non conforme
- les dommages causés par négligence dans la maintenance et l'entretien
- les dommages causés par actes de vandalisme
- les dommages causés par un transport inapproprié

Tout changement dans ce certificat entraine de facto la nullité de la garantie

Certificat original - à conserver précieusement - aucun duplicata ne sera fourni

Certificat original - à conserver précieusement - aucun duplicata ne sera fourni

VIV1.EU sp.Z.o.o. - Glowna 5F, 42270 Klomnice, Pologne  
NIP 9492193882 - Regon 243211622 - TVA PL9492191854  
E-mail : [fr@viv1.com](mailto:fr@viv1.com) [www.viv1.fr](http://www.viv1.fr), tel. : 06 40 71 19 90



PLASTICOTTA® COATEX®  
WERBEX® POLYMAT®  
TREVILEX® SIDIK®



**CABINET BERNARD & DIDIER FAURE**

--- Assurances & Finance ---  
26 AV DE LA RESISTANCE  
93340 LE RAINCY

Tél : 01 43 81 13 77 - Fax : 01 56 49 00 72  
Email : h993811@agents.allianz.fr  
Tel Dept sinistres : 0978 978 000  
Bureaux ouverts au public du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h  
Orias : 07021936/07021937 - ACP 61 rue Taitbout,  
75436 PARIS CEDEX 09

SARL TEAM DEVIL  
20 RUE GEORGES BOUCHET  
93250 VILLEMOMBLE

**ATTESTATION D'ASSURANCE****RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

Allianz atteste que, pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018,

La Sarl TEAM DEVIL  
132 RUE BERNARD GANTE  
93250 VILLEMOMBLE

est garantie, par le contrat R.C. Entreprise « Allianz Activités de Services » n°46724970 pour l'activité suivante :

Location de murs d'escalade , de rochers mobiles, de karts à pédale et de schuttles

Garanties : Responsabilité Civile Professionnelle de l'entreprise et Défense Pénale et Recours

Contrat sans sinistres déclarés et à jour de toutes cotisations.

La présente attestation ne peut engager la société d'assurances au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et, n'implique qu'une présomption de garantie.

Fait à LE RAINCY, le 3 avril 2018

POUR LA COMPAGNIE

Cabinet Bernard et Didier FAURE  
26 Avenue de la Résistance  
93340 LE RAINCY  
SIRET : 30938110000018  
ORIAS : 07021936/07021937  
Tél. : 01 43 81 13 77 Fax : 01 43 01 05 44  
e-mail : h993811@agents.allianz.fr

## ATTESTATIONS ET CERTIFICATS DE CONFORMITE

Nous déclarons par la présente que tous les composants et matériaux utilisés dans nos produits, outre qu'ils soient de très grandes qualités et d'origine intra communautaire, sont conformes aux législations et normes européennes et/ou françaises en vigueur les plus récentes. A cet effet, ils ont tous fait l'objet de tests qualité et sécurité auprès d'organismes de vérification et bureaux de certifications agréés, et ont obtenus les certifications suivantes :

**NF EN 14960:2007** - Equipements de jeux gonflables – Exigences de sécurité et méthodes d'essai : *Tous jeux gonflables ou partie(s) gonflable(s) des jeux concernés par la norme NF EN 1176-1/2008.*

- EN ISO 1421-1998 et EN BS 3424-1982 : Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique - Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture.
- EN ISO 105 : CO3 / E01 / X12 / NO1 / DO1 / EO4 / BO2 : Résistance des trames et fils employés à la friction, à l'eau, à la lumière, aux acides, aux produits alcalins, aux solvants biologiques et organiques, aux décolorants, aux micros organismes, aux champignons et moisissures. Résistance des peintures, impressions et décorations à l'abrasion, au lavage et à la décoloration.
- EN 699 : Résistance des cordages à la friction, à l'eau, à la lumière, aux acides, aux solvants biologiques et organiques, aux blanchissants, aux micros organismes, aux champignons et moisissures.
- NF EN 71-1:2009 : Sécurité des Jouets Partie 1 - Exigences et les méthodes d'essais relatives aux propriétés mécaniques et physiques des jouets, pour la migration à partir des matériaux-jouets et des parties de jouets à l'exception des matériaux non accessibles, des éléments suivants : antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, plomb, mercure et sélénium.
- Oeko-Tex® Standard 100 – Classe 1 : Système international de contrôle et de certification uniforme pour les produits textiles bruts, semi-finis et finis de tous les stades de transformation. Les contrôles sur les matières nocives englobent les substances réglementées et interdites par la loi, les produits chimiques connus pour être préoccupants pour la santé ainsi que les paramètres introduits à titre de précaution en matière de santé. La Classe 1 est la plus exigeante et constate l'absence de nocivité en cas de contact avec la peau pour tous les textiles et jouets en textile pour bébés et enfants en bas âge jusqu'à leurs trois ans révolus.

**Matériau PVC Polyone 610FR** - Classe réaction au feu selon NF EN 13501 (A2-s1-d1) ou équivalent Norme Française M1

- Poids - suivant norme DIN 53332 : 610g/m<sup>2</sup>
- Propriétés - suivant norme DIN 60001 : Couche dure et flexible de chlorure de polyvinyle sur les deux faces
- Adhérence - suivant norme DIN 53337 : 100N/50mm
- Résistance à la traction - suivant normes DIN 53354 et BS 3424.M.6. : Chaîne 2250N/50mm - Trame 1850N/50mm
- Résistance minimum à la déchirure - suivant normes DIN 53363 et BS 3426.M.6. : Chaîne 400N - Trame 380N
- Résistance à la température - suivant norme DIN 53361 : -30°C à +70°C
- Résistance à la fusion - suivant norme BS 3424 : pas de désintégration de la couche pendant 15 minutes minimum
- Résistance à la flamme - suivant norme BS 5438-test2A:1989 : 10 secondes d'application sur la surface d'ignition
- Résistance à l'eau - Couche flexible et imperméable de chlorure de polyvinyle sur les deux faces

**Gonfleurs électriques - Gibbons® FP 5006 1.50 & FP 5007 HV-HP** : Conformes Directive basse tension 72/23 CEE Directive 89/336/CEE (Directive EMC) - Directive sur le marquage CE 93/68/CEE - Directive Machines 89/392/CEE et complémentaires (91/368/CEE-93/44/CEE-93/68/CEE)

- Gibbons® FP 5006 1.50 : Matériel ABS - Courant monophasé 6.8/6.2A - Condensateur permanent CAP 30 uF Sortie nominale 1 1/2 CV – Performance 550 CFM @ 5.5" wg - Alimentation électrique 1100W/220V/50Hz - Poids 15.6 kg - Isolement/ Classe de protection F/IP 55 - Type de prise européen.
- Gibbons® FP 5007 HV-HP : Matériel ABS - Courant monophasé 9.44/8.66A - Condensateur permanent CAP 40 uF - Sortie nominale 2,0 CV – Performance 900 CFM @ 6.5" wg - Alimentation électrique 1500W/220V/50Hz - Poids 22.6 kg - Isolement/ Classe de protection F/IP 55 - Type de prise européen

**Cordes, haubans et drisses :**

- Article symbole Pp 12 A-Z - Ø 12mm – Entrelacements/m : 21,3 - Poids : 65 g/m<sup>2</sup> - Matériau Polypropylène - Charge de rupture 2170 daN
- Article symbole Pp 8 A-Z - Ø 8mm – Entrelacements/m : 35 - Poids : 30 g/m<sup>2</sup> - Matériau Polypropylène - Charge de rupture 1040 daN

## Norme NF P. 92.507 – Sécurité incendie

En sécurité incendie, la "**réaction au feu**" et la "**résistance au feu**" sont deux choses différentes. Elles sont codifiées au niveau national et européen de manière très réglementée. La réaction au feu est la représentation d'un matériau en tant qu'aliment du feu (combustibilité, inflammabilité), définie par le classement **M**. La résistance au feu est le temps durant lequel l'élément de construction joue son rôle de limitation de la propagation.

### Réaction au feu

C'est la manière dont un matériau (béton, bois, papier, ...) va se comporter comme combustible. Cette réaction est définie après des essais normalisés au sein de centres agréés.

### Classification française

En France il existe un classement (**Norme NF P. 92.507**), composé de 5 catégories, qui définit la **réaction au feu des matériaux** : Elle va de M0 à M4, M4 étant le plus facilement inflammable et M0 le plus difficilement inflammable. Cette classification est établie par le **CSTB**. Elle correspond au temps de résistance d'un matériau à une température donnée. Un matériau classé M4 va très vite s'enflammer et il y aura propagation du feu alors qu'un élément classé M0 va résister longtemps avant de commencer à se consumer.

La combustibilité est la quantité de chaleur émise par combustion complète du matériau tandis que l'inflammabilité est la quantité de gaz inflammable émise par le matériau.

	<b>Combustibilité</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Exemples</b>
<b>M0</b>	Incombustible	Ininflammable	pierre, brique, ciment, tuiles, plomb, acier, ardoise, céramique, plâtre, béton, verre, laine de roche
<b>M1</b>	Combustible	non inflammables	matériaux composites, PVC, dalles minérales de faux-plafonds, polyester, coton, bois Ignifugé Woodenha
<b>M2</b>	Combustible	Difficilement inflammable	moquette murale, panneau de particules
<b>M3</b>	Combustible	Moyennement inflammable	bois, revêtement sol caoutchouc, moquette polyamide, laine
<b>M4</b>	Combustible	Facilement inflammable	papier, polypropylène, tapis fibres mélangées
<b>NC</b>	Non classé	Non classé	

## Classification européenne

Néanmoins, un arrêté du 21 novembre 2002 permet désormais d'appliquer les "**Euroclasses**" de réaction au feu. Ces dernières sont plus poussées que les normes françaises et prennent en compte les fumées dégagées, ainsi que les éventuelles gouttelettes projetées. Nous trouvons ces références dans la RT 2005 (Règlementation Thermique 2005). Cette classification n'est valable toutefois que pour les produits de construction.

Ces "**Euroclasses**" divisent les matériaux en deux parties, les sols et les autres produits. Ceux-ci sont ensuite codifiés de A à F en fonction de leur réaction.

Les **Euroclasses**, norme de référence européenne, sont un système de classement en cinq catégories d'exigence : A1, A2, B, C, D, E, F (F correspondant au NC du classement M). On distingue ensuite les sols (par l'indice fl pour « floorings ») des autres éléments de construction.

Les **Euroclasses** tiennent compte aussi de deux autres critères essentiels (tests en laboratoire) :

- l'opacité des fumées (quantité et vitesse) notée s pour "smoke"
  - s1 : faible quantité/vitesse
  - s2 : moyenne quantité/vitesse
  - s3 : haute quantité/vitesse
- les gouttelettes et débris enflammés noté d pour "droplets"
  - d0 : aucun débris
  - d1 : aucun débris dont l'enflamment dure plus de 10 secondes
  - d2 : ni d0 ni d1

Il existe un tableau de correspondance (imparfaite) entre le classement M et les Euroclasses :

AUTRES PRODUITS QUE SOLS			SOLS			
CLASSES SELON NF EN 13501-1		EXIGENCE	CLASSES SELON NF EN 13501-1		EXIGENCE	
A1	-	-	Incombustible	A1 <sub>fl</sub>	-	Incombustible
A2	s1	d0	M0	A2 <sub>fl</sub>	s1	M0
A2	s1	d1	M1	A2 <sub>fl</sub>	s2	M3
A2	s2	d0		B <sub>fl</sub>	s1	
A2	s3	d1			s2	
B	s1	d0	M2	C <sub>fl</sub>	s2	M4
B	s2	d1				
B	s3					
C	s1	d0	M3	B <sub>fl</sub>	s1	M4
C	s2	d1				
C	s3					
D	s1	d0	M3	s : fumées ; d : débris enflammés. Les classes admissibles sont définies par une combinaison de niveaux de performance lorsqu'il est fait appel à classification(s) supplémentaire(s)		
D	s2	d1	M4			
D	s3		(non gouttant)			
Toutes classes autres que E-d2 et F			M4			



## Résistance au feu

La "résistance au feu" indique le temps durant lequel, lors d'un feu, un élément de construction (paroi, plancher, plafond, porte, ...) conserve ses propriétés physiques et mécaniques. Ce matériau est classifié dans trois catégories :

- résistance mécaniques ou force portante
- étanchéité aux flammes et aux gaz chauds
- isolation thermique

## Classification française

On distingue ainsi 3 catégories :

- Stable au feu **SF**: l'élément de construction conserve, durant le temps indiqué, ses capacités de portance et d'auto-portance
- Pare-Flammes **PF** l'élément est stable au feu et évite, durant le temps indiqué, la propagation, du côté non sinistré, des gaz de combustion et des fumées
- Coupe-Feu **CF** : l'élément est pare-flammes et évite, durant le temps indiqué, la propagation de la chaleur du côté non sinistré.

L'isolation thermique correspond à un maximum de 180° en un point précis et de 140° sur l'ensemble de la surface (porte par exemple).

Les critères SF, PF, et CF sont notés en fractions d'heures (1/4h, 1/2h, 3/4h, 1h, 1h1/2, 2h, 3h, 4h, 6h).

Exemple : "SF120" (stable au feu pendant 120 minutes)

## Classification européenne

Les **Euroclasses** de résistance au feu tentent d'harmoniser les systèmes nationaux au sein de l'Union européenne. Il existe là-aussi trois classes :

- **R** : résistance mécanique ou stabilité
- **E** : étanchéité aux gaz et flammes
- **I** : isolation thermique (forcément utilisé en complément d'une classification R ou E)

Ces lettres sont suivies de 2 ou 3 chiffres donnant le temps de résistance en minutes.

## Équivalence

### Tableau de synthèse

CRITERES	RESISTANCE MECANIQUE	ETANCHEITE FLAMMES/GAZ	ISOLATION THERMIQUE
SF	X		
PF	X	X	
CF	X	X	X